

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX

http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de Pontificalis Romani INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

*Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)*

jeudi 27 novembre 2008

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

« Paul ne désire pas abroger la Loi mosaïque », apostasie Benoît XVI



Le révisionisme moderniste de l'abbé Ratzinger

L'apostasie ne cesse de s'étendre au Vatican avec de moins en moins de retenue.

Désormais, l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI proclame publiquement le 19 novembre 2008 que :

« Paul ne désire pas abroger la Loi mosaïque car elle vient de Dieu et constitue l'identité d'Israël ».

Cet enseignement de Ratzinger-Benoît XVI est contraire à celui de Saint Paul, il n'est que de reprendre *l'épître aux Hébreux*.

Cette nouvelle étape dans l'apostasie de l'abbé Ratzinger-Benoît XVI fait écho **à ses multiples apostasies formelles et publiques de l'Unique et Éternelle Messianité¹ de Notre Seigneur Jésus Christ** que cet apostat ne cesse - à la suite de son prédécesseur l'évêque apostat Wojtyła-JPII depuis 1986 - de réitérer au sortir de chacune de ses visites publiques répétées aux synagogues au cours de ses voyages de par le monde.

¹ http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-10-04-A-00-Benoit_XVI-et_les_Juifs.pdf

Rappelons à cet égard¹ les :

APOSTASIES FORMELLES ET PUBLIQUES depuis 1986

http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-10-04-A-00-Benoit_XVI-et_les_Juifs.pdf

Tout catholique assistant à la Sainte Messe Catholique, peut lire en toutes lettres dans son Missel **les paroles sacrées prononcées par le prêtre catholique au Canon qui opèrent le miracle de la transsubstantiation du pain et du vin en Corps et Sang matériels** mêmes de Notre Seigneur Jésus-Christ - ainsi que l'enseigne la FOI et la Doctrine immémoriale, immuable, et infaillible de la Sainte Église – lesquelles sont pour ce qui concerne le vin transsubstantié en Sang :

*Simili modo, postquam cenatum est,
accipiens et hunc praeclarum Calicem in sanctas ac venerabilem manus suas :
item Tibi gratias agens, benedixit deditque discipulis suis, dicens :*

Accipite, et bibite ex eo omnes.

HIC EST ENIM CALIX SANGUINIS MEI,

NOVI ET AETERNI TESTAMENTI :

MYSTERIUM FIDEI :

**QUI PRO VOBIS ET PRO MULTIS EFFUNDETUR
IN REMISSIONEM PECCATORUM.**

C'est-à-dire :

Prenez et buvez-en tous,

CAR CECI EST LE CALICE DE MON SANG,

LE SANG DE L'ALLIANCE NOUVELLE ET ÉTERNELLE :

LE MYSTÈRE DE LA FOI :

**QUI SERA VERSÉ POUR VOUS ET POUR UNE MULTITUDE
EN RÉMISSION DES PÉCHÉS.**

Ainsi **l'Alliance Nouvelle et Éternelle** scellée dans le sang même de Notre Seigneur Jésus-Christ est-elle proclamée publiquement et solennellement devant tous les fidèles catholiques lors de l'acte suprême de la Foi et de la liturgie catholique : la consécration et la transsubstantiation des saintes espèces – **en particulier celle du Sang** - au cours de chaque messe catholique.

C'est pour perpétuer le **renouvellement permanent de ce sacrifice de Son Corps et de Son Sang** pour la rémission des péchés, **désormais à jamais substitué par le Verbe incarné Lui-même aux sacrifices d'animaux réalisés selon le sacerdoce d'Aaron de l'Ancienne Alliance dans le temple par le clergé du temple de Jérusalem** - comme nous l'enseigne explicitement l'apôtre saint Paul dans son *Épître aux Hébreux* – que Notre Seigneur Jésus-Christ – le Verbe de Dieu incarné - a institué le soir du Jeudi-Saint Son propre sacrifice selon l'Ordre et le **Sacerdoce de Melchisédech de la Nouvelle et Éternelle Alliance.**

Et c'est parce que Caïphe et le Sanhédrin des prêtres du temple, Lévités et Cohanim, **rejetaient absolument cette prétention qu'ils Le condamnèrent à mort** le lendemain pour « *blasphème, imposture et sorcellerie* ».

Or Anne, Caïphe et les Cohanim et Lévités du Temple constituaient bien alors le seul clergé légitime selon l'ordre du **sacerdoce d'Aaron** du peuple de l'**alliance de la promesse** (l'Ancienne Alliance) que Dieu

lui-même avait scellée avec Abraham, et avec ses descendants, **en lui promettant que de sa descendance il susciterait le régulateur universel, le Messie.**

Et, Dieu **accomplit en perfection sa promesse faite à Abraham** – la promesse qui constitue l'*Ancienne Alliance* avec le peuple élu - **en réalisant l'Incarnation de son Verbe filial dans le sein virginal de la Très Sainte Vierge Marie, la descendante de ce dernier.**

Dieu avait donc accompli pleinement et parfaitement l'objet même de l'*Ancienne Alliance* dès la conception virginale puis la naissance à Bethléem de Notre Seigneur Jésus-Christ, le seul, l'unique et véritable Messie promis d'Israël.

L'*Ancienne Alliance* (alliance de la promesse) **n'était donc ni révoquée, ni abolie, mais pleinement accomplie par l'Incarnation virginale du Verbe de Dieu.**

Et c'est bien **parce que les chefs religieux alors légitimes du peuple élu ont refusé** - à l'opposé du *fiat* de la Très Sainte Vierge Marie – **de reconnaître le Messie accomplissant la promesse de Dieu faite à Abraham et réalisant ainsi l'Alliance de Dieu** avec le peuple élu, sa descendance, que **Notre Seigneur lui a substitué Lui-même** le soir du Jeudi-Saint *la Nouvelle et Éternelle Alliance* scellée dans Son sang, et par Son sacrifice nouveau du Sacerdoce selon l'*Ordre de Melchisedech*, supplantant à jamais les sacrifices d'animaux du temple selon l'*Ordre du sacerdoce d'Aaron*.

Il résulte de ce qui précède et **de ce qui exprime le cœur même de la foi catholique**, que prétendre – comme l'affirment aujourd'hui tant de renégats catholiques qu'ils soient simples fidèles, clercs, religieux ou prêtres, évêques, cardinaux ou papes, ou **prétendus tels** - que :

« *Parce que les dons de Dieu sont sans repentance* », nous devrions reconnaître que « *perdureraient encore aujourd'hui l'Ancienne Alliance de Dieu avec Israël* »,

constitue pour tout chrétien **un abominable sophisme, un blasphème, et en réalité une apostasie formelle.**

Ou mieux encore, comme l'ont proclamé publiquement depuis 1986 l'évêque apostat Karol Wojtyła-JPII et l'abbé apostat Joseph Ratzinger-Benoît XVI, prétendre qu'

« *Il ne déplaît pas à Dieu que les juifs talmudistes attendent toujours le messie que Dieu leur a promis dans son Alliance avec Abraham et sa postérité* »

constitue pour tout chrétien une déclaration publique d'apostasie de Notre Seigneur Jésus-Christ, seul et unique Messie universel et éternel.

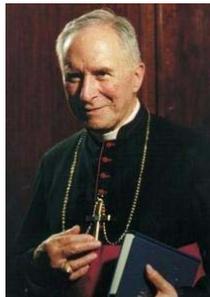
Dans les faits, tout chrétien, qu'il soit laïc ou clerc, qu'il soit **prêtre, religieux, évêque ou pape**, ou prétendu tel, qui prétend publiquement que

« **l'Ancienne Alliance** de Dieu avec le peuple élu (ancienne alliance de la promesse du messie faite à Abraham) **perdure encore aujourd'hui** »,

accomplit ni plus ni moins qu'une **proclamation publique de son apostasie** de Notre Seigneur Jésus-Christ **en niant formellement qu'Il soit le véritable Messie** promis par Dieu dans son *alliance avec Abraham* et sa postérité,

et en **proclamant donc**
– **avec Anne, Caïphe et le Sanhédrin des prêtres du temple** –
que **Jésus de Nazareth n'était bien qu'« un imposteur et un blasphémateur »**,
c'est-à-dire **en souscrivant donc pleinement et publiquement**
aux **motifs de sa condamnation à mort.**

C'est ce que n'ont cessé et ne cessent de proclamer publiquement depuis 1986 l'évêque apostat Karol Wojtyła-JPII, l'abbé apostat Joseph Ratzinger-Benoît XVI, **ainsi que leurs hiérarchies conciliaires « cardinaux », « évêques », « prêtres » ou religieux, ou prétendus tels**, ainsi que nombre de pauvres laïcs qu'ils ont dévoyés dans cette voie de damnation.



Mgr Lefebvre ne croyait pas que l'Ancienne Alliance perdurait et disait « Merci » d'être *ex communione* de Ratzinger qui le croit et qui s'associe ainsi au Sanhédrin qui condamna NSJC à mort



Mgr Fellay, qui demande à ne plus être 'ex communione' de Ratzinger et supplie Ratzinger de retirer le décret, croit-il que l'Ancienne Alliance perdure ? Pourquoi ne veut-il plus être 'ex communione' de ceux qui le croient ?

En prétendant contre les évidences, contre les Épîtres de Saint Paul et contre le Magistère constant de la Sainte Église que :

« Paul ne désire pas abroger la Loi mosaïque »

L'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI ne fait donc que confirmer ses nombreuses apostasies publiques et formelles de l'Unique et Éternelle Messianité de Notre Seigneur Jésus Christ en niant qu'Il soit l'Unique et Éternel Régulateur d'Israël et de l'Univers promis à Abraham et à sa descendance dans l'Ancienne Alliance de la Promesse, entièrement et parfaitement ACCOMPLIE par l'INCARNATION du Verbe de Dieu dans le sein virginal de la Très Sainte Vierge Marie, la descendante d'Abraham.

En pleine « *année Paulinienne* », l'enseignement de l'Apôtre des Gentils est totalement subverti et détruit par celui à qui l'abbé de Cacqueray a fait marque de sa déférence la plus éhontée lors de son voyage à Paris à la mi-septembre 2008.

Mgr Lefebvre a demandé à Mgr Fellay de remettre son épiscopat dans les mains d'un successeur de Pierre, « parfaitement catholique »...

Or c'est aujourd'hui cet apostat constant et pertinace que Mgr Fellay vient supplier de retirer le « décret d'excommunication » afin de ne plus être ex communione de l'« esprit adultère » que dénonçait le fondateur de la FSSPX, Mgr Lefebvre.

Jusqu'où ira **le viol de la mission de l'œuvre de Sauvegarde du Sacerdoce Sacrificiel catholique sacramentellement valide fondée par Mgr Lefebvre et de ses statuts formels** de la part du petit noyau d'infiltrés qui en contrôlent les organes de communication ?

Continuons le bon combat

La Rédaction de Virgo-Maria

© 2008 virgo-maria.org

DÉPÊCHE DE ZENIT

ZF08111911 - 19-11-2008

Permalink: <http://www.zenit.org/article-19425?l=french>

« *Paul ne désire pas abroger la Loi mosaïque* », explique Benoît XVI²

Catéchèse sur la « justification » chez saint Paul

ROME, Mercredi 19 novembre 2008 ([ZENIT.org](http://www.zenit.org)) - « Paul ne désire pas abroger la Loi mosaïque car elle vient de Dieu et constitue l'identité d'Israël, mais elle trouve son accomplissement dans le Christ », a expliqué Benoît XVI dans sa première catéchèse du mercredi sur la doctrine de la justification chez saint Paul.

Quelque 20.000 visiteurs ont participé à l'audience générale du mercredi sous un soleil resplendissant, place Saint-Pierre.

Benoît XVI a fondé sa réflexion sur les versets 21 à 24 du chapitre 3 de la Lettre aux Romains : l'Apôtre y développe, a expliqué Benoît XVI, « la relation qui existe entre la foi et les œuvres ».

Le pape rappelait que « lorsqu'il a rencontré le Christ sur le chemin de Damas », Paul « se jugeait irréprochable selon les critères de la Loi mosaïque ».

« Pourtant, à ce moment là, a fait observer le pape, il a découvert une justice nouvelle, gracieusement offerte et basée sur la foi dans le Christ mort et ressuscité. Le Christ est devenu le principe et la finalité de son existence et l'Apôtre voulait partager à ses disciples son expérience christique ».

² <http://www.zenit.org/article-19425?l=french>

C'est cette expérience, a poursuivi le pape que Paul « place au centre de son annonce en mettant en évidence une opposition irréductible entre deux parcours : celui construit sur les œuvres de la Loi, et l'autre, sur la grâce de la foi au Christ crucifié ».

L'évènement de Damas est celle du partage des eaux : elle a permis à Paul, a souligné le pape « de comprendre la Loi de manière nouvelle : si celle-ci est bonne et si elle vient de Dieu, seule, elle est impuissante à nous justifier car elle ne peut donner la vie ».

« Ce don, précisait-il, n'est effectif qu'avec l'accomplissement de la promesse faite à Abraham, par l'envoi de l'Esprit. La Croix du Christ est l'unique voie ouverte vers la justification. Paul ne désire pas abroger la Loi mosaïque car elle vient de Dieu et constitue l'identité d'Israël, mais elle trouve son accomplissement dans le Christ et se vit dans le commandement de l'amour qu'il nous a laissé ».

L'enseignement de Paul conduit donc non pas vers « la foi seule », *sola fides*, mais « vers le *solus Christus*, le Christ seul, centre de notre foi et unique sauveur du monde », a conclu le pape.

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>

Pour nous transmettre une information ou une nouvelle : la.redaction@virgo-maria.org

© 2008 virgo-maria.org